



Presse

Lu pour vous

aef.info
SÉCURITÉ GLOBALE

Jeudi 12 décembre 2019

Par Raphaël MARCHAL, Dépêche 618179 - Reproduit avec l'aimable autorisation de www.aef.info

Réforme des retraites : les syndicats de police reçus au ministère de l'Intérieur

L'ensemble des organisations syndicales représentatives de la police nationale seront reçues place Beauvau ce jeudi 12 décembre 2019 à 15h30, au lendemain des annonces du Premier ministre, Édouard Philippe, sur la réforme des retraites. Les syndicats réagissent par ailleurs au discours du responsable politique, demandant toujours le maintien du statut spécial des policiers sans conditions. Ils menacent de "durcir" le mouvement de contestation. Plusieurs d'entre eux souhaitent également l'alignement du régime des policiers sur celui des gendarmes.

Au lendemain des annonces d'Édouard Philippe sur le futur système de retraites au siège du Conseil économique, social et environnemental, les organisations syndicales de la police, tous corps confondus, doivent être reçues, jeudi 12 décembre 2019, par le ministère de l'Intérieur, Christophe Castaner, et le secrétaire d'État, Laurent Nunez, en présence du Haut-commissaire aux Retraites, Jean-Paul Delevoye, et du conseiller aux affaires intérieures du Premier ministres, Éric Jalon. Édouard Philippe a notamment annoncé le maintien de la possibilité d'un départ anticipé à la retraite pour les forces de l'ordre, à condition d'avoir exercé des "fonctions dangereuses" .

"La ligne rouge est franchie"...

...Alternative police-CFDT appelle "tous les policiers à se mobiliser dans toutes les actions qui seront mises en œuvre dans les prochains jours" dans un communiqué publié mercredi 11 décembre 2019.

Dénonçant "l'enterrement des statuts spéciaux et particuliers comme celui de la police nationale", l'organisation rappelle que ce statut a été obtenu en 1948 en échange de l'abandon du droit de grève. Elle appelle "tous les policiers" à reprendre ce droit "si le gouvernement ne préserve pas la spécificité policière liée à son statut spécial".

En outre, le syndicat de gardiens "exige" l'intégration de toutes les primes dans le calcul des retraites, le maintien de la bonification et le maintien du calcul de la pension sur les six derniers mois de la carrière. Il souhaite en outre l'application du "principe de réciprocité des acquis et avantages entre les policiers et les gendarmes", ces derniers "conservant leur régime de retraite".